
Résumé du discours d'une députation de la commune de Roanne informant du triomphe de la liberté dans le Midi et demandant un secours face à la famine, lors de la séance du 10 brumaire an II (31 octobre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé du discours d'une députation de la commune de Roanne informant du triomphe de la liberté dans le Midi et demandant un secours face à la famine, lors de la séance du 10 brumaire an II (31 octobre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 88;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41301_t1_0088_0000_14;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

gesse de la Convention nationale le projet de décret suivant :

(Suit le texte du décret que nous insérons ci-dessus d'après le procès-verbal.)

Sur le rapport fait par un membre du comité de la guerre, la Convention nationale rend le décret suivant :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de la guerre, décrète que le citoyen Deschamps, lieutenant de gendarmerie à la résidence d'Andely, département de l'Eure, faisant les fonctions par intérim de capitaine de gendarmerie depuis le 15 décembre dernier, en l'absence du citoyen Marlet, employé comme chef d'escadron dans l'une des armées de la République, jouira de la paye et des émoluments de capitaine de gendarmerie nationale à partir du moment qu'il a rempli ce grade, jusqu'à celui où il continuera de l'exercer (1). »

« Sur la demande de la commune de Saint-Germain-en-Laye, département de Seine-et-Oise, tendant à obtenir que le nom de cette commune, jadis le séjour des tyrans et des valets de Cour, soit changé en celui de commune de la Montagne-du-Bon-Air :

« Cette demande convertie en motion par l'un de ses membres [LAURENT LECOINTRE (2)],

« La Convention nationale décrète que la commune de Saint-Germain-en-Laye portera désormais le nom de commune de la Montagne-du-Bon-Air (3). »

COMPTE RENDU de l'Auditeur national (4).

La commune de Saint-Germain-en-Laye informe la Convention que les fédéralistes, les royalistes et les fanatiques, qui étaient dans son sein, sont terrassés. Elle vient de prendre un arrêté pour le changement de nom des places et des rues, et ne voulant plus se souvenir d'avoir trop souvent été le séjour des rois, elle demande à être autorisée à changer son nom pour celui de la Montagne-du-Bon-Air.

Un décret accède à cette demande.

Sur la proposition d'un membre [MARTIN (5)].

« La Convention nationale décrète que le conseil exécutif du directoire est chargé de vérifier les faits contenus dans la dénonciation du citoyen Normand, cultivateur de la commune de Thieux, district de Meaux, et de rendre compte sous trois jours des mesures qu'il aura prises pour

faire restituer à ce citoyen le cheval de labour prétendu enlevé le 25^e jour du mois dernier dans sa maison de Thieux, par le citoyen Bur-lon, se disant aide de camp, chargé des ordres de Maillard, à la tête d'un détachement de la force armée, et qu'il disait faire partie de l'armée révolutionnaire (1). »

Sur la pétition présentée par une députation du district de Roanne, la Convention nationale décrète (2) la mention honorable et l'insertion au « Bulletin » de la première partie de la pétition, et le renvoi au comité des subsistances (3).

COMPTE RENDU du Mercure universel (4).

Une députation de la commune de Roanne est admise.

L'orateur. La liberté a triomphé dans le Midi, les patriotes de Marseille et de Bordeaux, trop longtemps opprimés, sont enfin rendus à leurs fonctions. Au premier cri de la patrie en danger, les habitants de notre commune se sont levés en masse et ont volé au secours des patriotes dans le camp de Limonet. Ils ont tous juré de répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la défense de la liberté.

Mais un terrible fléau menace nos républicains, celui de la famine. Le recensement a été fait, et on a trouvé un déficit effrayant entre la quantité de grains qui existe et celle nécessaire pour fournir à la nourriture des habitants de la commune de Roanne. Il a terminé son discours par prier la Convention de venir à leur secours.

Mention honorable et insertion au *Bulletin* de la première partie de la pétition. La seconde a été renvoyée au comité des subsistances.

Etat des dons patriotiques faits à la Convention nationale depuis le 1^{er} brumaire, l'an II de la République, jusques et y compris le 10 du même mois.

Du 1^{er}.

Un anonyme a envoyé 104 pièces de cuivre, tant monnayé que non monnayé, dont quelques-unes représentent les différents tyrans de l'Europe.

Le citoyen de Louches, commandant du 1^{er} bataillon du Cher, a déposé sa décoration de fédéré de l'année 1790.

Le citoyen Boissay, commissaire ordonnateur en chef de l'armée révolutionnaire, et membre du comité de surveillance de Moulins, département de l'Allier, a déposé plusieurs pièces d'ar-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 231.

(2) D'après la minute du décret qui se trouve aux *Archives nationales*, carton C 277, dossier 729.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 232.

(4) *Auditeur national* [n° 405 du 11^e jour du 2^e mois de l'an II (vendredi 1^{er} novembre 1793), p. 2].

(5) D'après la minute du décret qui se trouve aux *Archives nationales*, carton C 277, dossier 729.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 232.

(2) Le membre qui a fait la motion ayant donné lieu au décret est Noailly, d'après la minute du décret qui se trouve aux *Archives nationales*, carton 277, dossier 729.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 232.

(4) *Mercury universel* [11^e jour de brumaire (vendredi 1^{er} novembre 1793), p. 14, col. 2].